

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00129

Numéro SIREN : 825 328 743

Nom ou dénomination : A.Z BÂTIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/006500

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042021	et clos le	31032022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation d'importation art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU AZ BATIMENT	4 DOMAINE DES TILLEULS
SIRET 8 2 5 3 2 8 7 4 3 0 0 0 1 8	28130 MEVOISINS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

B REGIME FISCAL DES GROUPES	
es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

C ACTIVITE	
Activités exercées	Bâtiment
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
D RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 94 940 Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		*Nom et adresse du conseil:	
A.G.C.E 10 rue des forts 28500 CHERISY Tél: 02 37 46 79 42		Tél:	
CGA/OMGA / Viseur conventionné (cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 05/07/2022 Lieu: MEVOISINS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: ABBAS ZOHIR, président	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	

Désignation de l'entreprise <u>SASU AZ BATIMENT</u>					Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>4 DOMAINE DES TILLEULS</u>					<u>28130 MEVOISINS</u>			
Numéro SIRET * <u>8 2 5 3 2 8 7 4 3 0 0 0 1 8</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>			
			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
			<u>3 1 0 3 2 0 2 2</u>		<u>3 1 0 3 2 0 2 1</u>			
ACTIF			Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
			1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilitisations corporelles *		028	42 758	030	27 088	15 671	17 527
	Immobilitisations financières * (1)		040	620	042		620	620
	Total I (5)		044	43 379	048	27 088	16 291	18 147
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	30 206	052		30 206	300
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 331	066		1 331	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	45 485	070		45 485	11 193
		Autres * (3)	072	29 753	074		29 753	12 866
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	264 886	086		264 886	132 971
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	371 663	098		371 663	157 330
	Total général (I+II)		110	415 041	112	27 088	387 954	175 477
PASSIF					Exercice N NET	Exercice N-1 NET		
					1	2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3 500	3 500		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		350	350		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		78 845	60 149		
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136		102 048	40 125		
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		184 743	104 123		
	Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			3 953		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		85 541	22 138		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	3 675	172	117 669	45 262	
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176		203 210	71 354		
	Total général (I + II + III)		180		387 954	175 477		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 778		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU AZERATIMENT

4 DOMAINE DES TILLEULS

28130 MEVOISINS

ANNEXE DU 01/04/2021 AU 31/03/2022

A.G.C.E
10 rue des forts

28500 CHERISY
02 37 46 79 42

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Evaluation des immobilisations corporelles	3
Evaluation des amortissements	4
Evaluations des produits et en cours	4
Dépréciation des stocks et en cours	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	4
Disponibilités enEuros	4
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 396 542.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 744 385.10 Euros et dégageant un bénéfice de 132 925.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 843		5 276
Matériel de transport	25 743		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 395		502
TOTAL	36 981		5 778
TOTAL GENERAL	36 981		5 778

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			15 119	15 119
Matériel de transport			25 743	25 743
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 897	1 897
TOTAL			42 758	42 758
TOTAL GENERAL			42 758	42 758

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 539	2 276		4 815
Matériel de transport	16 239	5 149		21 388
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	676	209		885
TOTAL	19 454	7 634		27 088
TOTAL GENERAL	19 454	7 634		27 088

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 276				
Matériel de transport	5 149				
Matériel de bureau informatique mobilier	209				
TOTAL	7 634				
TOTAL GENERAL	7 634				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	20	20	
Autres immobilisations financières	600	600	
Autres créances clients	45 485	45 485	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	742	742	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 435	27 435	
Débiteurs divers	1 576	1 576	
TOTAL	75 859	75 859	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	85 541	85 541		
Personnel et comptes rattachés	7 869	7 869		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 524	14 524		
Impôts sur les bénéfices	22 252	22 252		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 250	28 250		
Autres impôts taxes et assimilés	144	144		
Groupe et associés	3 675	3 675		
Autres dettes	40 919	40 919		
TOTAL	203 174	203 174		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 020			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	35			35

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 248
Dettes fiscales et sociales	12 360
Autres dettes	1 337
Total	14 945

Charges et produits constatés d'avance

AZ BATIMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 500.00 euros
Siège social : 4 DOMAINE DES TILLEULS
28 130 MEVOISINS
SIREN : 825 328 743– RCS CHARTRES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2022

Le soussigné, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique et président de la société AZ BATIMENT a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous espérons consolider notre position dans notre secteur d'activité.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement majeur n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

- Activité en matière de recherche et développement

La société n'a engagé aucune activité en matière de recherche et développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations

Nous vous signalons que notre société ne détient aucune participation dans une autre société.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 744 385.10 euros.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 777 932.59 euros au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022.

Quant aux charges d'exploitation, elles ont atteint un total de 645 089.76 euros, en conséquence le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 132 842.83 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier négatif pour 55.95 euros, il s'établit à 132 786.88 euros.

Le résultat exceptionnel est positif pour 138.12 euros.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 30 841.00 euros.

L'exercice clos au 31 mars 2022 se traduit ainsi par un bénéfice net comptable de 102 084.00 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice net comptable de 102 084.00 euros qu'il conviendrait de répartir de la manière suivante :

- En partie au poste « Distribution de dividendes » pour la somme de 35 714.00 euros.
- Le solde au poste « Réserves facultatives » pour la somme de 66 370.00 euros.

En application de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique précise les distributions de dividendes au titre des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement
31/03/2021	21 428.00€
31/03/2020	14 285.00€
31/03/2019	11 430.00€

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique relate les conventions qui ont été conclues pendant l'exercice écoulé ou les exercices antérieurs :

- Rémunération de ABBAS Zohir, président associé unique :

Le montant de la rémunération brute perçue par Monsieur ABBAS Zohir, au titre de ses fonctions de Président, s'est élevé pour l'exercice écoulé à la somme de 21 197.65 euros.

- Compte courant d'associé

Nous vous rappelons que les associés ont la faculté de mettre ou laisser des sommes à la disposition de la société en compte-courant.

A la date du 31 mars 2022, le compte courant d'associé de Mr ABBAS Zohir présente un solde créditeur de 3 675.11 euros.

Ce compte courant d'associé n'est pas rémunéré et n'a donc produit aucun intérêt.

Les documents comptables qui ont été mis à votre disposition, doivent vous permettre de statuer en connaissance de cause sur les comptes de cet exercice social et les opérations de gestion effectuées par le président.

Le président vous propose d'adopter les résolutions qui vous sont présentées et de lui donner quitus entier à sa gestion.

Le Président associé unique
Mr ABBAS Zohir

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name of the president.

AZ BATIMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 500.00 euros
Siège social : 4 DOMAINE DES TILLEULS
28 130 MEVOISINS
SIREN : 825 328 743 – RCS CHARTRES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 AOUT 2022

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux,
Le 5 août,
A 18 heures

Le soussigné, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique de la société AZ BATIMENT, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 3 500 euros.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 mars 2022, il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé ou dans les années précédentes sont relatées dans le rapport de gestion établi par l'Associé unique.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, compte de résultat et annexes, arrêtés au 31 mars 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la direction quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 102 084.00 euros, décide que le bénéfice soit affecté de la manière suivante :

En partie au poste « Distribution de dividendes » pour 35 714.00 euros

Le solde au poste « Réserves facultatives » pour 66 370.00 euros

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique précise les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents :

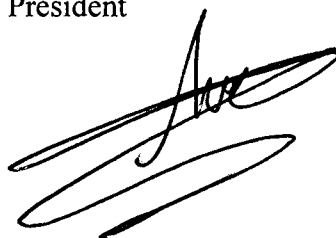
Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement
31/03/2019	11 430.00€
31/03/2020	14 285.00€
31/03/2021	21 428.00€

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce qu'il a passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé ou des exercices précédents.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.